



Fiche d'adhésion année 2018-2019

L'accès aux murs d'escalade (SAE) sur les créneaux dévolus à l'APEM est strictement conditionné par l'adhésion au club pour l'année en cours.

Celle-ci n'est effective qu'à réception de l'ensemble des documents (fiche d'inscription, certificat médical, paiement) nécessaires à son établissement.

Cette fiche est à retourner par l'un des moyens suivants :

- **Envoi postal ou par mail (si paiement par virement) à l'une des adresses ci-dessous :**
Odile Duchenne : 58, rue du Bois-Dousset - 86000 Poitiers - odile.duchenne789@orange.fr
Yves Soumaille : 116, route de la Casette - 86000 Poitiers - yves.soumaille@wanadoo.fr
- **Remise en main propre à un responsable du club**

Cette fiche doit impérativement être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an ou bien d'un certificat de moins de trois ans accompagné de la fiche d'autoévaluation de l'état de santé que l'on trouvera à l'adresse :

<http://apem-poitiers.fr/certificat-medical>

- Je fournis ci-joint un certificat
 J'atteste que mes réponses au questionnaire me permettent de ne pas fournir de certificat

Ce certificat peut être établi par un médecin généraliste mais aussi par un médecin du sport du Centre médico-sportif de l'Office municipal des sports de Poitiers 22, place Charles de Gaulle (coût 8€ non remboursés, rendez-vous quasi quotidiens au 05 49 88 93 48)

Cas particulier des compétiteurs : le certificat doit préciser la non contre-indication pour la compétition. Une autorisation parentale d'autorisation de prélèvement en vue de contrôles antidopage (formulaire à demander à Sabrina Delage) doit être fournie pour les mineurs.

Le paiement (montant au verso) s'effectue par chèque à l'ordre de l'APEM ou, de préférence, par virement bancaire en indiquant les noms et prénoms de l'adhérent dans les informations au bénéficiaire :

IBAN : FR78 2004 1010 0601 3477 1S02 703

BIC : PSSTFRPLIM

En fonction de leur situation, diverses aides à la prise de licence peuvent être accessibles aux adhérents : « **Chéquier Déclik** » pour les élèves de 3^{ème}. Le maintien ou non des différentes aides d'état ou de collectivités évoluant rapidement, renseignez-vous sur leur existence au moment où vous souhaitez vous inscrire.

Montant de la licence

L'adhésion implique la souscription à une assurance responsabilité civile fédérale d'un montant de 3€. La fédération propose des garanties supplémentaires non obligatoires aux conditions décrites dans la notice du contrat liant la FFME à Allianz (le formulaire au verso doit obligatoirement être complété). **La licence, composée de la part du club, de la part fédérale et de cette assurance obligatoire, s'élève pour cette année à 142€ sans aucune garantie supplémentaire (très peu conseillé).** S'y ajoute, le cas échéant, le montant des garanties supplémentaires. Bien que les garanties supplémentaires soient optionnelles (voir au verso), **il est conseillé de prendre au moins la garantie « Base »** qui assure notamment une prise en charge des frais de secours, pour un **montant total** de la licence de **150€**.

Une réduction de 70€ sur la licence est appliquée à partir de la troisième adhésion familiale.



Nom : Prénom :

Né(e) le :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel : @

N° de licence FFME si connu : Club : APEM

COMPÉTITEUR(TRICE) : OUI NON

Je soussigné(e) déclare (si différent du licencié ci-dessus, préciser ci-après nom et prénom du signataire :

.....) :



- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et, en conséquence :**
- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
 - souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :

Base (8 €) soit **150€ total**

Base + (11 €) soit 153€ total

Base ++ (18 €) soit 160€ total

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :

Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)

- souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :

IJ1 (18 €)

IJ2 (30 €)

IJ3 (35 €)

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 201** , et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement» et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à le

Signature du licencié ou de son représentant légal :

(dans le cas d'un envoi de ce document sous forme numérique, veuillez insérer ici l'image de votre signature. À défaut, l'envoi sera considéré comme valant signature)

Autorisation pour les mineurs

Je soussigné.e,

Détenteur.trice de l'autorité parentale en tant que

déclare autoriser l'enfant

- à participer aux différentes activités de l'APEM,
- à pratiquer l'escalade, encadré(e) par des personnes responsables de l'association ou en cordée autonome pendant les séances d'initiation et d'entraînement,
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association, et leur donne l'autorisation de prendre toute disposition qu'ils jugeraient utile en cas d'urgence médicale* ou chirurgicale*. (* rayer les mentions inutiles)

Fait à le Signature :

(dans le cas d'un envoi de ce document sous forme numérique, veuillez insérer ici l'image de votre signature. À défaut, l'envoi sera considéré comme valant signature)